

2022-01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février,
Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2022.

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Catherine AUGUIN, Méloé TRONCHE-FAUCHER (jusqu'à 21 h 45) Laurent MARION, Véronique PISSAVY, Danielle HUGUET et Gérard VERDIER.

Absents excusés : Denis CHAUVET et Lucien ANDRAUD.

Secrétaire de séance : Méloé TRONCHE-FAUCHER et Eliane GOY.

Objet n° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021.

Ces derniers présentés sous la présidence de Pierre MOINS s'établissent comme suit :

-	<u>BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 180 579.59 €
-	<u>Section de Fonctionnement :</u>	
-	Dépenses	494 438.23 €
-	Recettes	554 750.25 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 60 312.02 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 140 383.97 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 200 695.99 €
-	<u>Section d'Investissement :</u>	
-	Dépenses	122 526.84 €
-	Recettes	72 421.52 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 50 105.32 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 29 988.92 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	- 20 116.40 €
-	<u>ÉTAT DE RESTES A RÉALISER : DE 2022-01</u>	
-	Dépenses	138 736.00 €
-	Recettes	54 975.00 €

Ces travaux concernent essentiellement des travaux de rénovation des appartements du groupe scolaire et l'aire de camping-car.

-	<u>Affectation des Résultats : DE 2022-02</u>	
-	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	96 818.59 €
-	Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001)	20 116.40 €
-	Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	103 877.40 €

- **VOTE** : *Ce dernier est voté à l'unanimité.* **DE 2022-03**

-	<u>BUDGET EAU : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 141 743.74 €
-	<u>Section d'Exploitation :</u>	
-	Dépenses	96 392.27 €
-	Recettes	97 528.76 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 136.49 €
-	Résultat 2020 reporté	23 291.06 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 24 427.55 €
-	<u>Section d'Investissement :</u>	
-	Dépenses	115 946.45 €
-	Recettes	180 054.20 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 64 107.75 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 53 208.44 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 117 316.19 €

- **ÉTAT DES RESTES A RÉALISER : DE 2022-04**
 - Dépenses 201 345.00 €
 - Recettes 139 078.00 €

Ces travaux concernent essentiellement les travaux de résorption des fuites sur le réseau.
- **Affectation des Résultats : DE 2022-05**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 24 427.55 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 117 316.19 €
- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2022-06**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** + 16 277.90 €
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses 26 454.90 €
 - Recettes 41 868.80 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 15 413.90 €
 - Résultat 2020 reporté + 10 034.27 €
 - RESULTAT DE CLÔTURE + 25 448.17 €
 - **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 26 730.31 €
 - Recettes 28 628.34 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 1 556.13 €
 - Résultat 2020 reporté - 10 726.40 €
 - RESULTAT DE CLÔTURE - 9 170.27 €
- **ÉTAT DE RESTES A RÉALISER : NÉANT**
- **Affectation des Résultats : DE 2022-07**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 16 277.90 €
 - Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001) : 9 170.27 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) 9 170.27 €
- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2022-08**
- **BUDGET CCAS : DEFICIT GLOBAL DE :** + 61.18 €
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses 619.00 €
 - Recettes 499.00 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 120.00 €
 - Résultat 2020 reporté - 181.18 €
 - RESULTAT DE CLÔTURE + 61.18 €
- **Affectation des Résultats : DE 2022-09**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) + 61.18 €
- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2022-10**
- **BUDGET LOTISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** - 39 691.13 €
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2020 reporté - 2 304.17 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 2 304.17 €

- **Section d'Investissement :**
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2020 reporté - 37 386.96 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 37 386.96 €
- **ÉTAT DE RESTES A RÉALISER :** Néant
- **Affectation des Résultats : DE 2022-11**
 - Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 304.17 €
 - Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) : 37 386.96 €
- **VOTE :** Ce dernier est voté à l'unanimité. **DE 2022-12**
- **VOTE DES COMPTES DE GESTION :** Ces derniers sont votés à l'unanimité. **DE 2022-13**

Objet n° 2 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LE RÉSEAU D'EAU : CHOIX DE L'ENTREPRISE : DE 2022-14

La consultation lancée pour les travaux sur le réseau d'eau potable a donné lieu à une analyse des offres. Il est fait état du rapport dressé par Monsieur JOURNIAC de la SAFEGE et les élus, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de retenir la candidature de l'entreprise LEMONNIER pour la réalisation des travaux susvisés et ce pour la somme H. T. de 121 742.50 € (tranche ferme : € + tranche conditionnelle : €).
- **MANDATENT** Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs avec l'entreprise LEMONNIER et notamment le marché.

Objet n° 3 : PROGRAMME « FIC » 2022 : DE 2022-15

Après en avoir délibéré et dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux suivant pour 2022 :
 - Travaux de voirie pour la somme de 39 850.00 € H. T (chemins des Aveix, du Joignal, départ du chemin de Redondel, Aulnay et Bohemy, parking du CCAS).
- **D'AUTORISER** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre du FIC ;
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au prochain budget communal.

Objet n° 4 : DOSSIER « SOLAIRE DÔME » : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU GARAGE COMMUNAL : DE 2022-16

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la consultation lancée pour l'opération « Solaire Dôme » (pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du garage communal) a donné lieu à une analyse des offres et fait état du rapport dressé par Monsieur Pascal SERGÉ de l'ADUHME.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir la candidature de l'entreprise TBF SOLAIRE pour la réalisation des travaux susvisés et ce pour la somme H. T. de 16 350.00 €.
- **DIT** qu'une demande de subvention sera déposée auprès des services :
 - Du Conseil départemental du PDD pour une aide de 5 000 € ;
 - De la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour une aide de 1 500 €.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs avec l'entreprise susnommée et notamment le marché.

Objet n° 5 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « MAISON DES FROMAGES/PHILIPPE MOINS » : DE 2022-17

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 15 octobre 2020 concernant la convention signée avec Monsieur Philippe MOINS jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'occupation du local précité et à ce jour, il propose à l'Assemblée de reconduire la dite convention pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, ayant oui, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord à la proposition susvisée ;
- **DIT** que le local de la Maison des Fromages sera mis à la disposition de Monsieur Philippe MOINS à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de douze mois ;
- **DIT** que les charges d'électricité lui seront facturées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir une convention d'occupation des lieux en bonne et due forme ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec Monsieur Philippe MOINS.

2022-04

Objet n° 6 : ADHÉSION A « AGEDI » : DE 2022-18

Dans le cadre du changement de prestataire informatique, Monsieur le Maire expose que la collectivité s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion et donne lecture des statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'ADHÉRER** au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **DE DÉSIGNER** Madame Eliane GOY, Adjointe au Maire, comme déléguée de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **DE PRÉVOIR** au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Objet n° 7 : SUPPRESSION DE LA RÉGIE « RICHESSES DE NOS MONTAGNES » : DE 2022-19

Compte tenu de la faible utilisation de cette régie, Monsieur le Maire, sur les conseils du trésor public, propose à l'Assemblée sa suppression, ce qui est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.